



AVIS PUBLIC

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général et greffier, que conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'année 2019 seront déposés à la séance ordinaire du Conseil qui se tiendra le 15 mai 2020 à 17 h 00.

Donné à Ville d'Estérel, ce 6^e jour du mois de mai 2020.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Luc Lafontaine, greffier de la Ville d'Estérel, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Ville et l'avoir affiché à l'extérieur de l'hôtel de ville le 6 mai 2020.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 6^e jour du mois de mai 2020.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier